

Stage en juridiction (juge d'instruction, procureur...)

Par **Léa Chevalier**, le 13/01/2017 à 15:57

Bonjour à tous,

Actuellement en M1, il est grand temps pour moi d'effectuer un premier stage en juridiction. Je sais ce que je souhaite : travailler auprès d'un juge d'instruction, d'un procureur, ou autre magistrat pendant au moins un mois. Mais je ne sais pas du tout comment m'y prendre, et surtout, si cela est possible ?

Sans doute faut-il que j'envoie un CV illustré d'une lettre de motivation, mais...

- A quelle attention ? Du président du tribunal en question ? Du greffe ?
- Vais-je passer pour une indécise si j'indique être intéressée par un stage auprès de n'importe lequel des magistrats du tribunal ?

Voilà, c'était un bref aperçu des questions que je me pose. J'espère qu'au moins l'un d'entre vous saura m'aider par ses conseils et son expérience, en tout cas bonne journée à tous !

Léa

Par **Herodote**, le 13/01/2017 à 22:33

Bonsoir,

En premier lieu, je pense qu'il serait difficile - ou en réalité impossible - pour vous d'obtenir un stage auprès d'un juge d'instruction. En effet, vous ne serez pas assermentée en tant que stagiaire et donc non soumise au secret professionnel, ce qui exclut tout stage au contact d'un juge d'instruction.

En revanche, un stage au parquet ou au siège (ailleurs qu'à l'instruction) est tout à fait possible. Pour ce faire, s'agissant du stage au parquet, adressez votre courrier au procureur de la République (ce sera son secrétariat qui le réceptionnera). Pour un stage au siège, au président/à la présidence du tribunal de grande instance.

Surtout, n'hésitez pas à mentionner votre projet de présenter le concours de l'ENM. Pas de risque à vous porter candidate séparément, ce ne seront pas les mêmes services qui traiteront votre demande. Multipliez les candidatures également, si plusieurs TGI sont dans un périmètre raisonnable de votre domicile. De plus, il n'y a aucun mal à être indécis, beaucoup d'auditeurs de justice ne savent pas encore s'ils souhaitent commencer au siège ou au

parquet.

Je vous conseille d'envoyer CV, lettre de motivation, diplômes et relevés de notes. Vous vous portez candidate pour ce stage, pour peu que vous ne soyez pas seule à le faire, il y aura, peut-être, sélection entre les candidats. Dans votre lettre de motivation, insister sur vos motivations pour présenter le concours et comment le stage s'inscrirait dans votre parcours de préparation.

Votre stage ne fera en toute hypothèse pas plus de deux mois (car au delà ils doivent être rémunérés et ne le seront jamais). Si vous voulez davantage d'informations, vous pouvez visiter le site de l'ENM :
<http://www.enm.justice.fr/>

Par **Fax**, le **13/01/2017** à **22:41**

Bonsoir,

Bien que vous vous destiniez à la magistrature judiciaire, si j'ai bien compris, vous pouvez néanmoins vous tourner (en complément, pour voir comment cela se passe ailleurs.... ;)) vers un stage en juridiction administrative.

Pour cela, il vous faut envoyer CV, lettre de motivation, diplômes au président de la juridiction. En principe, les stages peuvent être plutôt longs, en moyenne 4 à 6 mois (donc rémunérés). Cela dit, les stages plus courts sont aussi possibles, cela dépend de ce que vous souhaitez et des besoins de la juridiction où vous candidatez.

Par **Léa Chevalier**, le **13/01/2017** à **23:06**

Bonsoir à vous deux,

Tout d'abord, je vous remercie pour vos réponses riches et détaillées qui me permettent d'y voir beaucoup plus clair. Ne reste qu'à mener ces procédures à terme, avec dans un coin de ma tête l'alternative administrative.

Auparavant, une dernière question. Malgré d'intensives recherches sur Google, je ne parviens pas à trouver un annuaire fiable listant les magistrats des différents TGI d'Île-de-France. Pensez-vous que je pourrai obtenir ces informations en appelant le standard de chaque tribunal ?

Par **Herodote**, le **13/01/2017** à **23:10**

Bonsoir,

Vous n'avez pas besoin de vous adresser à un magistrat en particulier, mais au président du

TGI/Procureur de la République (selon qu'il s'agisse d'un stage au siège ou au parquet) et c'est alors le président ou procureur en question qui se chargera de désigner votre magistrat-référent. Il le fera selon différents facteurs (le principal étant l'utilité que revêtira le stagiaire pour le service).

Par **Léa Chevalier**, le **13/01/2017** à **23:17**

Très bien, je pensais qu'il serait nécessaire d'adresser un courrier nominatif, tant mieux que ça ne soit pas le cas. Merci encore Herodote !

Par **Anthony Roux**, le **13/06/2023** à **10:48**

Bonjour,

Je suis à la recherche d'un stage au seins de la magistrature pour découvrir le métier et voir si je m'oriente vers des études de droit pour entrer dans le concours de l'ENM.

Je suis mobile au niveau nationale, pouvez-vous me conseiller ?